

Image not found or type unknown



Je suis locataire, mon propriétaire vend la maison

Par **alicescunters**, le **14/07/2011** à **20:59**

Bonjour,

Je suis locataire et mon propriétaire vend la maison. Est-il obligé de me la proposer d'abord? (en fait j'aimerais l'acquérir). Si oui à quel prix? Peut-il fixer n'importe quel prix, ou est-il obligé de me la vendre au prix du marché? Si c'est au prix du marché, comment ce dernier est-il fixé? merci beaucoup pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **14/07/2011** à **21:23**

Avez-vous reçu un congé pour vente ?

Par **alicescunters**, le **14/07/2011** à **22:49**

non, mon propriétaire m'a informée verbalement, et depuis il est venu avec un acheteur potentiel et il lui a montré la maison en ma présence (et malgré mes protestations).

Par **cocotte1003**, le **14/07/2011** à **23:45**

Bonjour, votre bailleur est en droit de vendre occupé, c'est à dire avec vous le locataire sans

vous envoyer de congé, ni meme vous informer, mais il vend en dessous du prix du marché. S'il veut vendre libre, il doit vous donner congé 6 mois avant une période de 3 ans de votre bail et là soit vous partez car vous n'achetez pas, soit vous êtes prioritaire, à prix égal sur les autres acheteurs. Donc téléphonez à votre propriétaire pour savoir s'il accepte de vous vendre au prix du marché et s'il n'a pas déjà signé un compromis de vente. Pour connaître le prix du marché, faites venir (par exemple 3) agences immobilières de votre secteur et faites un moyen du prix pour faire en LRAR une proposition à votre propriétaire qui sera nettement plus gagnant financièrement, cordialement

Par **mimi493**, le **15/07/2011** à **01:27**

Pourquoi l'avez-vous laissé entrer ?

Par **alicescunters**, le **15/07/2011** à **10:39**

parce que je ne savais pas que j'avais le droit de refuser. merci beaucoup pour la réponse!